

Sujet : [tIm] loi «République numérique»
Date : Thu, 15 Oct 2015 14:58:02 +0200 (CEST)
De : Roger Philippe <philippe.roger@ehess.fr>
Pour : tIm@ehess.fr

Chères et chers collègues,

permettez-moi de faire état de mon total accord avec les messages précédents dénonçant la mise en péril des revues par la loi en gestation.

Nous étions nombreux à la journée organisée il y a quelque deux ans pour analyser les conséquences d'une éventuelle application de la résolution européenne sur l'Open Access. J'avais à cette occasion dit publiquement que l'obligation faite à toute personne recevant à un titre quelconque de l'argent public de mettre IMMEDIATEMENT en ligne sa production, en accès gratuit, équivalait à un arrêt de mort pour les revues que nous faisons et où nous écrivons.

L'idée d'un financement public en amont, massif et concentré (en quelles mains?), serait orwellienne si elle n'était parfaitement impraticable. Elle me rappelle le conte philosophique pré-post-soviétique de Rafaël Pividal La Maison de l'écriture, dans lequel l'heureux écrivain-chercheur sélectionné par le système se voyait octroyer une résidence à vie et un petit bois (de bouleaux?) destiné, quand les arbres auraient grandi, à fournir la pâte à papier de ses futures publications...

La suppression de toute «barrière mobile» permettant aux revues de payer leurs frais de fonctionnement en vendant en librairie et par abonnement (papier ou numérique) signe la mort économique d'une revue comme celle que je dirige, Critique, qui paie essentiellement sur sa diffusion le salaire de sa secrétaire de rédaction. Autant dire que ni moi, ni mes amis et amies du comité (parmi lesquels nos collègues Marc Augé et Yves Hersant), n'envisageons une seconde de poursuivre la publication si la loi qu'elle qu'on nous la présente vient à être votée.

Mais au-delà des nombreuses revues ainsi vouées à disparaître, c'est l'idée même de revue comme lieu où se transforme le travail de la pensée et de l'écriture: par la construction de thématiques, par la composition des sommaires, par les échanges au sein du comité de lecture et entre comité et auteurs, enfin par l'attention rigoureuse donnée par des professionnel(les) des métiers du livre à la parfaite composition et fabrication de l'objet final.

En vous demandant d'excuser la longueur de ce message, que me semble justifier la gravité des circonstances, je vous adresse mes salutations très cordiales.

Philippe Roger